
CNAS du 15 Décembre 2014

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

La valeur du point d'indice n'a pas été réévaluée depuis 5 ans.

Dans ce contexte de rigueur budgétaire, n'ayons pas peur de parler d'austérité, l'action sociale, si elle ne doit pas remplacer la revalorisation de la rémunération, joue néanmoins un rôle incontestable d'amortisseur social, notamment en faveur des agents les plus en difficulté.

C'est pourquoi, **FO FINANCES** condamne une action sociale ministérielle de plus en plus fragilisée et mise à mal depuis plusieurs années.

Lors du CTM du 6 octobre, les ministres ont confirmé, dans le cadre de la présentation du projet Loi des Finances, la suppression de 2500 emplois et une nouvelle baisse des crédits de fonctionnement. Par ailleurs, en déclarant « la charge de travail dans les services augmente et les attentes des usagers n'ont jamais été aussi fortes » Monsieur SAPIN, reconnaît implicitement la dégradation des conditions de travail des agents.

Dans ce contexte, on peut se demander pour quelle raison le ministère s'obstine à supprimer des emplois dans les délégations départementales d'action sociale, avec de graves conséquences sur leur fonctionnement, alors même que les besoins des agents sont de plus en plus importants voire parfois urgents.

Pour **FO FINANCES** l'action sociale ministérielle demeure plus que jamais une priorité et une exigence ! Sur l'annonce du maintien du budget 2015 à hauteur de celui de 2014, **FO FINANCES** n'est pas dupe. C'est un leurre où le jeu consiste à « déshabiller Pierre pour habiller Paul ».

A titre d'exemple, vous augmentez la subvention de l'AGRAF mais dans un même temps vous diminuez celle de l'ALPAF, alors que vous allez consacrer des crédits supplémentaires pour améliorer des prestations existantes à budget constant. Chercher l'erreur !

FO FINANCES condamne la réserve de précaution qui augmente encore cette année passant de 7% à 8%. Comme chacun sait que cette réserve n'est jamais levée, au final, c'est une baisse du budget de l'action sociale qui est actée.

Les subventions de fonctionnement aux associations socio culturelles ont été réévaluées pour compenser le montant de la réserve appliquée.

L'unique association qui se voit appliquer une diminution est l'APAHF. Pénaliser cette association qui vient en aide aux parents d'enfants handicapés et aux agents handicapés, d'un montant de 20 € nous paraît bien mesquin. En outre c'est, au final, la seule qui se voit appliquer en totalité la réserve de précaution.

S'agissant de la restauration, **FO FINANCES** prend acte de la non revalorisation tarifaire pour cette année qui découle des annonces faites par les Ministres lors du CT du 6 octobre.

Pour autant, FO Finances exige que l'indice pris en considération pour le versement de la subvention interministérielle soit revu, au regard des réformes successives de la grille indiciaire.

FO FINANCES prend acte de l'augmentation de la valeur faciale du titre restaurant à 6€ à compter du 1^{er} mars 2015. **FO FINANCES** ne peut que condamner le jeu comptable qui fait supporter la totalité du prix du titre restaurant sur le budget de l'action sociale du fait du reversement sur le budget général de la part agent.

Dans un contexte immobilier caractérisé par une hausse des prix des loyers, et par un manque criant de l'offre, l'attribution d'un logement social est plus que jamais la priorité des agents.

Aussi pour **FO FINANCES**, l'objectif des 10 000 logements en Île de France qui serait atteint au 31 décembre 2014 pourrait nous satisfaire si ce chiffre permettait de répondre aux besoins. C'est loin d'être le cas.

La participation au titre de la protection sociale complémentaire est budgétée à hauteur du niveau de transfert de solidarité estimé, à 9 500 000€.

FO FINANCES condamne le fait que la revalorisation du titre restaurant (accordé par le ministre) ait servi de prétexte à cette amputation de crédits.

Pour **FO FINANCES**, cette baisse ne saurait en aucun cas s'inscrire dans la durée.

Dans une période où les agents des ministères économiques et financiers subissent, au même titre que tous les salariés, les conséquences de la crise économique, avec en particulier une détérioration de leur pouvoir d'achat, **FO FINANCES** considère que le projet de budget au titre de l'action sociale est loin de répondre à leurs attentes.

Pire, certaines mesures vont encore un peu plus aggraver la situation : la réduction des emplois dans le réseau de l'action sociale, l'augmentation de la réserve de précaution qui est de fait une diminution des crédits alloués, le projet de nouvelle répartition de l'enveloppe des BIL qui amenuise les moyens dans une grande majorité des départements.

Dans un contexte de réformes et de restructurations dans toutes les directions de nos ministères, pour **FO FINANCES** la politique de l'action sociale n'est pas à la hauteur des enjeux.

FO FINANCES exige une action sociale de haut niveau au plus près des agents actifs et retraités.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
DE L'ACTION SOCIALE SUR :

<http://www.financesfo.fr/> 

Rubrique ACTION SOCIALE